

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. BOULAY, Maire.

Présents: M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, M. HULOT, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GERBOUIN, Mme JARDIN, Mme JOHAN, Mme LESAGE, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M. POULAIN, Mme SUREAU, Mme TAUNAIS, Conseillers municipaux.

Absents : M. FRICOT, M GANDON, M GUIER, M. JOUET.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jacky HULOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation des PV de Conseil Municipal des 24 juin et 8 juillet 2021 : Les procès-verbaux ont été validés à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- **Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 14 septembre 2021**
- **Effacement des réseaux Allée du Château**
- **Barrage de l'Etang du Vassé : convention**
- **Dépôt sauvage**

DECISIONS DU MAIRE

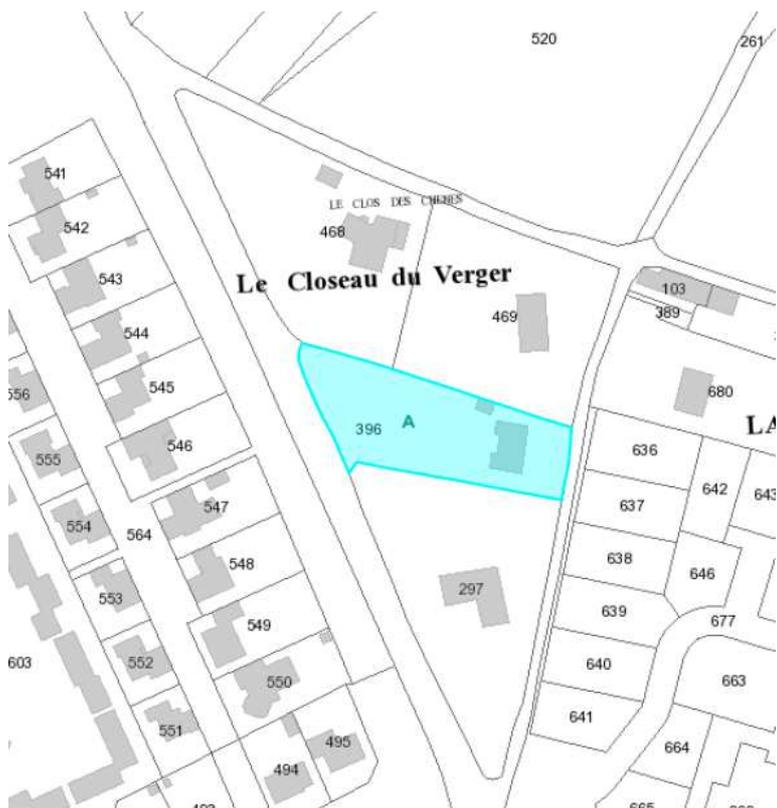
N°2021-045 : L'indemnité de sinistre (1693.90€) proposée par MMA est acceptée. Cette somme sera allouée au remplacement du candélabre rue du Gravier.

N°2021-046 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Alizées, n°7, cadastrées section A n°505.



N°2021-047 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE accepte la proposition de GRDF concernant le raccordement gaz de l'ensemble des parcelles des Néfliers – tranche 2 pour un montant de 14 214 € HT à la charge du distributeur.

N°2021-048 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, chemin de la Petite Gagnerie, n°1, cadastrées section A n°396.



N°2021-049 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Laval, n°45, cadastrées section AE n°341, 1 et 5.



N°2021-050 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue du Verger, n°2, cadastrée section AE n°429.



N°2021-051 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue des Cèdres, n°9, cadastrée section AB n°170.



N°2021-052 : A compter du 30 juillet 2021, un appartement, sis 11 C place de la Poste est loué à Madame Céline MANDRAL pour un loyer mensuel de 320.00 € indexé suivant l'indice de référence des loyers (indice de référence 1^{er} trimestre 2021 : 130.69), et de 40.00 € pour le chauffage.



N°2021-56 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Laval, n°56, cadastrée section AB n°374.



N°2021-057 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, route de Saint Denis du Maine, n°8, cadastrée section AB n°93.



N°2021-058 : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de Touraine, n°4, cadastrée section AI n°372.



N°2021-059 : La commune accepte le devis de l'entreprise CS INFORMATIQUE de Château Gontier (53) concernant l'achat de 24 ordinateurs portables, 4 micro visualiseurs et 6 vidéoprojecteurs de marque ACER pour un montant de 18 207.75 € HT dans le cadre du socle numérique pour l'école René Cassin.

N°2021-060 : La commune accepte le devis de l'entreprise ELECTRO SYSTEM de Château Gontier (53) concernant l'achat de 23 ordinateurs portables et 1 vidéoprojecteur de marque EPSON pour un montant de 11 466.67 € HT dans le cadre du socle numérique pour l'école Notre Dame.

PROMOTION ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE

Compte rendu de la commission du 07 septembre 2021

Etaient présentes : Véronique JARDIN, Anne-Flore JOHAN, Marylène LESAGE, Aurélie MEZIERE, Marie HOUDAYER, Agent Administratif et Françoise MOREAU

Etait absente excusée : Huguette GAUTIER

Etait absent : Frédéric JOUET

1. SITE INTERNET

Le travail de corrections a été fait durant la 2e quinzaine d'août. Romain (Médiapilote) est actuellement en train de réaliser les modifications demandées. Cela a représenté un très gros travail pour Marie HOUDAYER (chargée de la communication) notamment avec le transfert de tous les textes, liens, photos...

Le pré-site a été communiqué au Bureau et à la commission pour remarques et suggestions. La mise en ligne est prévue en octobre.

Quelle communication envisager pour le lancement du site ?

- Articles OF CM NS HA
- FaceBook + IntraMuros
- Panneaux lumineux...
- Flyers + affiches dans les commerces, à l'Espace Meslinois ?
- Insertion en bas de page sur tous les mails envoyés par la mairie
- Zoom dans le bulletin de décembre avec présentation des nouvelles démarches possibles en ligne (par ex prêt de matériel...)
- Affiches panneaux sucettes au moment du lancement

2. BULLETIN – NOUVELLE MAQUETTE

Proposition d'Alban CHAUVEAU (chargé de la communication à la CCPMG) – quelques suggestions lui ont été faites. Nous allons réfléchir dès maintenant au chemin de fer qui sera déterminé dès la prochaine réunion de la commission le mardi 28 septembre

3. OBJETS PUBLICITAIRES

Différents produits ont été proposés au Bureau afin de pouvoir satisfaire les organisateurs de divers évènements – sportifs ou non – et de prévoir les cadeaux pour les nombreux mariages qu'il faut s'attendre à célébrer à partir de 2022

4. VIDEOS PROMOTIONNELLES DE LA COMMUNE

Demande de devis à Arnaud HOUDAYER, prestataire indépendant en communication et PRISMA sur 2 types de vidéos :

- Film de présentation générique de la commune (3') pour remplacer le clip existant vieillissant
- Clips thématiques pour mettre l'accent sur les atouts de la commune et utiliser éventuellement lors de la cérémonie des voeux

5. TROMBINOSCOPE DES SERVICES

Un mail a été envoyé à tous les agents qui passeront à la mairie pour se faire photographier (fond uniforme). A leur demande une photo pourra ultérieurement être réalisée pour chaque équipe.

Ce trombinoscope sera à usage interne et partagé avec l'ensemble du CM.

6. PLAN DE MESLAY

Proposition INFOCOM EDITION

- Tirages papier – 2000 à 2300 ex – sans coût pour la commune – participation à partir de 250€ pour les sponsors pour 3 ans
 - Plan de Meslay
 - Plan des lieux-dits
 - Patrimoine
- Point info type sucette – même fonctionnement – participation 500€ sur 2 ans

Ce plan serait distribué avec le prochain bulletin municipal.

7. CEREMONIE DES VŒUX

Une réflexion va être menée sur la forme que pourra prendre cette cérémonie – selon les contraintes sanitaires du moment.

Le Conseil Municipal valide ce compte-rendu.

Constitution d'un groupe de travail concernant l'aménagement d'un espace pour les adolescents.

Suite à la dernière réunion de Conseil Municipal, il convient de créer un groupe de travail concernant l'aménagement d'un espace pour les adolescents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de constituer ce groupe avec les membres suivants :

- Marie-Françoise MOREAU
- Anne-Flore JOHAN
- Aurélie MEZIERE
- Vanessa MOREAU
- Sandra BELLANGER
- Jacques BRAULT

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Admission en non-valeur

Madame la Trésorière de CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE, chargée du recouvrement des créances communales a sollicité l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables d'un montant de 262.20 € (liste 4856130215) concernant le budget de commune (impayés assainissement). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider cette admission en non-valeur.

Rapport d'activités 2020 du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe

Le rapport d'activités du SBEMS (Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe) est annexé à la présente note. Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activités du SBEMS pour l'exercice 2020.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Néfliers tranche 2 : attribution des lots

L'Atelier Bouvier Environnement, maître d'œuvre, a rédigé le rapport d'analyses des offres.

Pour rappel : 4 lots

- lot 1 : terrassements – voirie
- lot 2 : réseaux EP-EU
- lot 3 : réseaux légers
- lot 4 : espaces verts

Critères d'attribution :

- prix des prestations 70%
- valeur technique 30%

Date de la publication : 10 juin 2021

Date limite de réception des offres : 9 juillet 2021 à 12h00

Analyse des offres en annexe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 : Terrassement - Voirie	LOT 2 - Réseaux EP EU	LOT 3 - Réseaux Légers	LOT 4 - Espaces verts	TOTAL
-------------------------------	-----------------------	------------------------	-----------------------	-------

Estimation maître d'œuvre	234 650.00 €	65 555.00 €	88 712.00 €	17 682.00 €	406 599.00 €
---------------------------	--------------	-------------	-------------	-------------	--------------

Entreprise retenue	EUROVIA ATLANTIQUE	EUROVIA ATLANTIQUE	SPIE CityNetWorks	Leroy paysages	
Prix retenu	203 428.20 €	62 993.90 €	89 704.00 €	17 982.50 €	374 108.60 €
Écart estimation	-13.31%	-3.91%	1.12%	1.70%	-7.99%

Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal que l'ensemble des parcelles individuelles de la 1^{ère} tranche sont vendues, réservées ou optionnées.

Projet innovant d'habitats et de services

Un porteur de projet souhaite s'implanter sur la commune de Meslay-du-Maine. Le but de ce projet étant de maintenir à domicile les personnes âgées malgré la dépendance. Cela consisterait à construire deux maisons pouvant accueillir 8 personnes chacune avec un appartement au R+1 pour une aide à domicile 24h/24h.

Le porteur de projet a besoin d'un terrain d'environ 3 000 m². Un terrain disponible les intéresse.

Madame TAUNAIIS s'interroge sur le fait que ce projet soit en concurrence avec la Résidence Nelson PALMER.

Monsieur BOULAY informe que les services apportés ne seront pas les mêmes et que du personnel sera présent 24h/24.

Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les riverains est programmée le 30 septembre afin de leur présenter le projet.

Madame TAUNAIIS souhaite que la commission urbanisme soit intégrée dans ce projet.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre l'avancée de ce projet.



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 14 septembre 2021

Présents : Huguette GAUTIER, Daniel GAUDRÉE, Véronique JARDIN, Edith MORIN

Excusés : Julien GANDON, Roger GUITER, Marylène LESAGE.

Cimetière :

- Revêtement devis allée centrale :

Après analyse des devis la commission propose de retenir le devis de l'Entreprise PIGEON pour un montant de 21.683,45 €

Visites de cimetières :

- AUVERS LE HAMON

Leur choix pour l'entretien est affiché, celui de supprimer le désherbage manuel en faveur du désherbage par tonte.

Le cimetière est propre (peut-être la tonte était récente, nous avons aperçu une entreprise de nettoyage), vaste et très bien aménagé, arboré.

Des cavurnes sont dans les murs construits pour cet usage.

Le jardin des souvenirs est un grand tombeau dont le socle est une plaque ajourée avec un ornement forme d'arbre et feuilles pour y déposer les cendres qui se trouvent enfouies.

L'extension est gigantesque par rapport à la population qui correspond à la moitié de celle de Meslay. Un grand bâtiment en bois est au centre avec des bancs en cercle pour se protéger de la pluie et fait office de lieu d'échanges.

- ENTRAMMES

Un autre choix a été retenu, les allées sont en enrobé noir et les tombes entourées de gravillons.

Des cavurnes en hauteur façon casiers, des cubes superposés. Et aussi au sol dans un espace gravillonné sans dallage cimenté. Plusieurs espaces à suivre délimités par de la pelouse.

Une belle extension est accolée au cimetière existant qui n'est pas plein.

Ces visites de cimetière interrogent quant à l'extension du cimetière. Le terrain prévu est-il assez grand ?

Faut-il créer un autre cimetière ? La commission va travailler sur ce sujet.

Concernant la restauration de la Chapelle ORILLARD, Mme JARDIN et M BOULAY ont reçu M BUREAU du Conseil Départemental pour obtenir des aides financières.

Effacement des réseaux Allée du Château

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire de dissimulation urbaine des réseaux électriques, des infrastructures de communication et d'éclairage public relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Ce projet entre dans le cadre du programme de dissimulation "comité de choix" et Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Réseaux d'électricité

Estimation HT du coût des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
66 030,00 €	23 110,50 €	3 301,50 €	46 221,00 €

La taxe sur la valeur ajoutée sera prise en charge et récupérée par Territoire d'énergie Mayenne.

Travaux de génie civil des infrastructures de communication électronique - Option A

Estimation HT des travaux de génie civil	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 0% de l'estimation HT	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
17 450,00 €	0 €	872,50 €	18 322,50 €

Le Maire précise que les travaux de câblage sont gérés et financés intégralement par l'opérateur Orange.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Eclairage public lié à la dissimulation

Estimation HT des travaux	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne 25%	Maitrise d'œuvre 4 %	Participation de la Commune
17 000,00 €	4 250,00 €	850,00 €	13 600,00 €

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée à la commune au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par TE53.

Il est précisé que faute de transmission de la délibération, les études et travaux ne pourront pas être engagés.

Pour rappel : le subventionnement des études étant conditionné à la réalisation des travaux, toute étude réalisée pour laquelle la commune renoncerait d'en financer les travaux, ne pourra bénéficier de la subvention et lui sera intégralement facturée.

Ces explications entendues et après délibération,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide** :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous et selon les conditions précitées :

Réseaux d'électricité, des infrastructures de communication électronique et d'éclairage public *

<input type="checkbox"/>	A l'issue des travaux, acquittement, en capital, des travaux d'électricité, d'infrastructures de communication électronique et d'éclairage public, sous forme de Fonds de concours d'un montant estimé de :	
		Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

*Cocher la case correspondant à votre choix

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Barrage de l'Etang du Vassé : convention

Les services de la Préfecture ont envoyé un courrier à la mairie concernant la mise en place d'un classement du barrage de l'étang du Vassé.

L'étang du Vassé est privé, mais les communes de Meslay-du-Maine, du Bignon du Maine et d'Arquenay sont co-propriétaires du barrage.

Un rendez-vous sur site a été programmé

Présents : M BOULAY, Maire de Meslay-du-Maine, M BELLAY, Maire de Le Bignon du Maine, M OGER, Adjoint au Maire d'Arquenay, M SEIGNEURET, technicien du SBEMS, M LEGEAY, élu du SBEMS, le propriétaire de l'étang.

Mme CHAUVEAU, Secrétaire Générale de la Commune de Meslay du Maine, Mme BERTREL, en charge de l'urbanisme mairie de Meslay du Maine.

M SEIGNEURET nous a apporté plusieurs éléments :

Si le barrage est classé par les services de l'Etat, les copropriétaires devront réaliser :

- Une étude de digue tous les 5 ans (coût environ 3 000 €)

- Un rapport de contrôle technique tous les 5 ans (coût environ 3 000 €)
- Un registre devra être mis à disposition sur site
- Les prescriptions à afficher sur site concernant la gestion du barrage (coût bureau d'études entre 1 000 et 2 000 €)

+ les travaux à prévoir si nécessaire.

M SEIGNEURET a proposé d'effectuer une bathymétrie pour connaître le volume de l'étang à la charge des copropriétaires du barrage, si on est en dessous de 50 000 m³ pas besoin de classement (coût entre 1 500 € et 2 000€). M SEIGNEURET doit nous transmettre des noms d'entreprises qui réalisent des bathymétries.

Pour réaliser une bathymétrie, les 3 communes et le propriétaire devront conventionner pour le partage du coût de la bathymétrie, et donc pour les 3 communes un passage par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer une convention avec les communes d'Arquenay du Bignon du Maine ainsi que le propriétaire de l'étang du Vassé afin de partager le coût de la bathymétrie (coût divisé par 4).

Par ailleurs, il a été demandé si l'entretien et le débouchage des ponts étaient réalisés, Monsieur BOULAY précise que ceux-ci ont été effectués par les services techniques.

Dépôt sauvage

Monsieur le Maire souhaite prendre un arrêté municipal permanent réglementant les dépôts sauvages de déchets et ordures. Pour ce faire, des tarifs doivent être validés en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les montants suivants :

Les tarifs pour l'intervention des services municipaux seraient établis comme suit :

1. Type de déchets (gravats, déchets verts ...) :
 - Enlèvement d'un dépôt sauvage : 150 € pour le 1^{er} m³
 - Enlèvement d'un dépôt sauvage au de la du 1^{er} m³ : 220 € par tranche de 1 m³
2. Type d'intervention :
 - Déplacement d'un véhicule : 100 € (forfait par ½ journée)
 - Intervention d'un agent : 25 € de l'heure.

Un courrier va être réalisé concernant les dépôts sauvages (tonte, tailles...). Les agents techniques seront en charge de les mettre dans les boites aux lettres lorsqu'ils constateront un dépôt sauvage.

Informations et questions diverses

- Dates des prochains CM : jeudi 14 octobre, jeudi 18 novembre, jeudi 16 décembre
- Le centre de vaccination va être transféré au 31 boulevard du Collège à compter du 15 octobre 2021.
- Inauguration de la liaison douce samedi 18 septembre.
- Réunion avec les riverains du Chemin de la Petite Gagnerie : mardi 28 septembre.
- Inauguration de la piste d'athlétisme et des locaux : samedi 2 octobre à 11h30.
- Réunion sur l'évolution de Meslay-du-Maine avec le CEAS de la Mayenne et Histoire et Mémoire : jeudi 7 octobre à 20h30.
- Les prochaines réunions de Conseil Municipal se dérouleront à la mairie étant donné que la dérogation suite à la crise sanitaire ne sera plus en vigueur dès le 30 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25